



**International Pharmaceutical Federation
Fédération internationale pharmaceutique**

PO Box 84200, 2508 AE La Haye, Pays-Bas

DÉCLARATION DE PRINCIPE DE LA FIP LE RÔLE DU PHARMACIEN DANS LA PRÉVENTION ET LE TRAITEMENT DES MALADIES CHRONIQUES

Introduction

D'après les estimations, si aucune mesure n'est prise, 388 millions de personnes mourront de maladies chroniques au cours des dix prochaines années, ce chiffre devrait encore augmenter par la suite. En outre, 80 % de ces décès auront lieu dans des pays aux revenus faibles et moyens. Les conséquences macroéconomiques seront considérables.

Les maladies chroniques comprennent les maladies cardio-vasculaires, le cancer, les maladies respiratoires chroniques et le diabète. Les principales maladies chroniques reposent sur des facteurs de risque communs, sur lesquels on peut agir. Ces facteurs de risque sont à l'origine d'une grande partie des décès dus aux maladies chroniques, chez les hommes et chez les femmes de tous âges, et dans toutes les parties du monde. Ils comprennent les régimes alimentaires déséquilibrés, le manque d'activité physique et le tabagisme.¹

Étant donné que l'on peut éviter 80 % des cas de maladies cardio-vasculaires et de diabète en éliminant les facteurs de risque, la solution pourrait s'appuyer essentiellement sur la prévention. Cependant, une fois la maladie identifiée, il devient essentiel de gérer correctement cette maladie. Les données en provenance des États-Unis sont édifiantes : le diabète touche 17 millions de personnes, et représente la cinquième cause de décès par ordre d'importance. Aux États-Unis, plus de la moitié des diabétiques ne parviennent pas à équilibrer leur maladie. Cette mauvaise gestion de la maladie entraîne un coût annuel par patient de 13 200 USD, par comparaison avec un coût de 2 500 USD pour les patients non diabétiques. Chez un patient diabétique, on compte 8,3 jours d'absentéisme par an, alors qu'un patient non diabétique est absent 1,7 jours par an.

En tant que fédération internationale d'organisations de pharmaciens, la FIP a pour mission et pour responsabilité de s'attaquer aux problèmes ayant une forte répercussion sur la santé et sur le bien-être à travers le globe. Bien que l'on suppose généralement que le problème se limite aux pays développés, les maladies chroniques sont pandémiques. Le rapport de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) intitulé « La prévention des maladies chroniques : un investissement vital » donne à la FIP et à ses membres l'occasion d'intervenir activement dans des actions de sensibilisation en faveur de la résolution de ce problème.

Les pharmaciens sont des acteurs importants au sein de l'équipe de soins, et tout programme de protection de la santé devrait reconnaître que :

- Les pharmaciens sont les professionnels de santé les plus facilement accessibles. En tant que tels, ils sont bien placés pour assurer une détection précoce des maladies

¹ OMS, « Prévention des maladies chroniques : Un investissement vital ». 2005

chroniques et pour identifier les modes de vie qui présentent des risques pour la santé. Ils peuvent aider les patients à réduire les facteurs de risque, en leur donnant des conseils de prévention le cas échéant, par exemple sur la surveillance du poids ou encore sur les régimes alimentaires, l'exercice physique et le tabagisme.

- Compte tenu de leurs connaissances, les pharmaciens peuvent aider les gens à comprendre les dangers des maladies chroniques et l'importance de leur prévention.
- Les pharmaciens travaillent avec les autres membres de l'équipe de soins et peuvent leur soumettre des questions se rapportant aux maladies chroniques des patients.
- De nombreux pharmaciens ont suivi une formation concernant l'évaluation de la condition physique des patients.

Dans ce contexte, la FIP reconnaît que le pharmacien a des atouts considérables pour intervenir dans la gestion des maladies chroniques, et ce d'autant plus que le traitement des maladies chroniques nécessite souvent de recourir sur le long terme à des médicaments. Par conséquent, la FIP recommande aux pharmaciens d'officine d'améliorer constamment la qualité de leurs pratiques pour :

- Identifier les maladies chroniques dans la collectivité, ou dans un groupe particulier au sein de la collectivité.
- Offrir des examens de dépistage des maladies chroniques comme l'hypercholestérolémie, l'ostéoporose, le diabète et l'hypertension.
- Donner systématiquement des conseils relatifs au bon usage des médicaments.
- Recommander des modifications de comportement et de mode de vie susceptibles de prévenir une maladie chronique et/ou améliorer les résultats d'un traitement médicamenteux.
- Fournir des soins pharmaceutiques² adaptés aux besoins des patients, en identifiant et en résolvant les problèmes associés à l'utilisation des médicaments dans les maladies chroniques qui, s'ils ne sont pas résolus, nuisent aux résultats. Lorsque les prescriptions, les doses et instructions d'utilisation sont inadéquates, ou lorsqu'un nombre non justifié de médicaments est prescrit, les patients peuvent être amenés à modifier eux-mêmes leur traitement, ce qui peut entraver l'obtention du résultat escompté.
- Travailler en équipe avec d'autres professionnels de santé pour optimiser les résultats du traitement.
- Chercher activement à motiver les patients et les encourager à être responsables de leur propre santé.

Pour permettre aux pharmaciens d'utiliser efficacement leurs connaissances et leurs compétences, le système dans lequel ils exercent, doit reconnaître et inclure les pharmaciens en tant que prestataires de soins de santé primaires. Pour faciliter l'évolution du système de soins, la FIP recommande :

- aux organisations membres de s'appuyer sur les résultats d'études démontrant l'efficacité des pharmaciens lorsqu'ils interviennent dans la gestion des maladies chroniques ;

² Déclaration concernant les Normes professionnelles de la FIP : Soins pharmaceutiques, 1998

- aux organisations membres de se mobiliser pour que les principes des bonnes pratiques de pharmacie³ soient pris en compte dans l'élaboration des nouveaux programmes de gestion des maladies par les pharmaciens ;
- aux organisations membres d'intervenir pour que le concept de « pharmacien référent⁴ » figure dans les nouveaux programmes entrant dans le cadre de leur juridiction ;
- aux organisations membres de contribuer à la création, dans leurs pays, de systèmes de communication permettant de faire circuler des informations spécifiques sur les patients entre les différents professionnels de santé intéressés ;
- aux associations de pharmaciens de réfléchir avec les associations des autres professions de santé aux moyens de développer des collaborations plus étroites entre les divers membres de l'équipe de soins ;
- aux prestataires et aux systèmes de santé d'encourager les patients atteints de maladies chroniques à devenir responsables de la gestion de leurs propres problèmes de santé ; les protocoles de soins devraient, à l'aide de mesures incitatives, encourager les patients à adopter une attitude responsable ;
- aux associations nationales et locales de pharmaciens de travailler sur les programmes de protection de la santé, avec les organisations de patients, les organisations de gestion coordonnée des soins ou avec les assureurs, en vue de faire reconnaître la gestion par le pharmacien des médicaments utilisés pour traiter les maladies chroniques comme une prestation prise en charge, en veillant à garantir une juste rémunération des pharmaciens offrant ces services.

En outre, la FIP travaillera avec d'autres organisations internationales pour garantir la prise en compte, dans les programmes nationaux de protection de la santé, de l'efficacité des actions des pharmaciens en matière de prévention et de gestion des maladies chroniques.

³ Normes de qualité pour les services pharmaceutiques, Déclaration de Tokyo (1993) (Lignes directrices de la FIP pour les Bonnes Pratiques de Pharmacie, septembre 1993) et version révisée BPP FIP/OMS (1997)

⁴ Le « pharmacien référent » est le pharmacien choisi par le patient, qui sera chargé d'identifier et de passer en revue, une fois par an, tous les médicaments utilisés. La liste des médicaments devrait être à la disposition de tous les membres des professions médicales qui participent directement à la prise en charge du patient, et mise à jour par tous ceux-ci.